Recu en prefecture le 22/06/2015

Affiché le

ID: 083-218300424-20150615-DEL2015\_110-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombres de membres :

En exercice: 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 01/06/2015

Date d'affichage : 04 /06/2015

### de la Commune de COGOLIN Séance du Lundi 15 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le quinze juin à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS: Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Patrick CLAUDEL - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Sébastien MACREZ - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - René LE VIAVANT - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ -

<u>POUVOIRS</u>: Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Pascal CORDÉ à Marc Etienne LANSADE / Patrick GARNIER à Patrick CLAUDEL / Jean-Jacques GABERT à Sébastien MACREZ / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Marie-Ly GARCIA à Eric MASSON / Renée FALCO à Audrey TROIN / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI /

#### SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La commune de Cogolin est propriétaire de la parcelle cadastrée section BD 100, d'une surface de 1 428 m² représentant l'emprise de la voie dénommée rue Alphonse Daudet à Cogolin Plage.

Le Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var (SYMIELEC VAR), représentée par son président, domicilié rue des Lauriers Pôle d'Activités à Brignoles (83170) envisage de procéder à des travaux consistant à l'effacement des réseaux aériens de distribution électrique et téléphonique avec reprise des branchements d'abonnés et éventuellement réfection de l'éclairage public.

Afin de réaliser les travaux nécessaires à cet ouvrage, le SYMIELEC sollicite l'autorisation de la commune en vue de réaliser les ouvrages souterrains suivants :

- réseau souterrain électrique
- branchement téléphonique
- éclairage public

## N° 2015/110

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BENEFICE DU SYMIELEC VAR POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES : PARCELLES BD 100 - RUE ALPHONSE DAUDET



ID: 083-218300424-20150615-DEL2015 110-DE

#### CM 15/06/2015

#### N° 2015/110

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE AU BENEFICE DU SYMIELEC VAR POUR CANALISATIONS SOUTERRAINES : PARCELLES BD 100 – RUE ALPHONSE DAUDET

S'agissant d'une servitude consentie dans le cadre d'une opération d'utilité publique, la compensation forfaitaire pour ces travaux est déterminée à la somme de un euro non recouvrable.

Cette servitude sera régularisée par acte notarié ; les frais découlant dudit acte restant à la charge du SYMIELEC VAR.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le SYMIELEC VAR à bénéficier d'une servitude de passage sur la longueur totale de la parcelle BD 100 constituant la rue Alphonse Daudet pour l'implantation des ouvrages souterrains.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités administratives.
- d'autoriser le SYMIELEC VAR à procéder aux travaux avant signature de l'acte notarié,
- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint aux fins de signature de l'acte notarié,
- de dire que la servitude de passage est accordée moyennant une compensation forfaitaire déterminée à la somme de un euro non recouvrable.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits A L'UNANIMITE.

Le Maire,

2